

LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL: COMMENT LIMITER LES RISQUES

Les champs électromagnétiques sont omniprésents dans la vie de tous les jours. Tous les appareils électriques (batteries, 220 V,...), aussi bien domestiques que d'usage industriel sont une source de rayonnements électromagnétiques non ionisants. Sous certaines circonstances, certains de ces champs électromagnétiques peuvent être dangereux pour la santé.

Un nouvel Arrêté Royal (A.R. 20-05-2016) visant à protéger les travailleurs de ces risques pour la santé a vu le jour dans le cadre du "Code sur le bien-être au travail". Vinçotte Controlatom est là pour vous aider à régulariser votre situation et ainsi créer un environnement de travail plus sûr.

VINÇOTTE CONTROLATOM VOUS OFFRE LES SERVICES SUIVANTS:

- **Une analyse préliminaire de risques sur le lieu de travail:** notre outil en ligne permet de mettre en évidence les actions à prendre pour réduire les risques potentiels lié à une exposition aux champs électromagnétiques
- **Des mesures d'exposition:** nous venons sur le lieu de travail pour effectuer des mesures d'exposition avec des outils à la pointe du progrès (Wavecontrol, MetroLab, Narda,...)
- **Une analyse de risques détaillée sur le lieu de travail**
- **Une analyse de risques spécifique pour les travailleurs à risques particuliers**
- **Des conseils** sur les mesures à prendre pour limiter les risques d'exposition
- **Des formations** à l'attention des employeurs et des travailleurs
- **Sécurité IRM:** Une vérification complète de la sécurité des installations d'imagerie par résonance magnétique à usage médicale dans le cadre de la protection des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques (champs magnétique statique et champs RF).

VOUS OBTENEZ:

- Un inventaire complet des différentes catégories de sources de champs électromagnétiques
- Des résultats de mesure suivant les normes et recommandations en vigueur
- Une évaluation précise de vos risques lié à la présence des champs électromagnétiques spécifiques à votre lieu de travail
- Des recommandations et conseils permettant d'améliorer la sécurité vis-à-vis des risques liés à la présence de champs électromagnétiques
- Des formations et campagnes de sensibilisation à l'attention des travailleurs (toolbox)
- Un rapport de synthèse permettant de vous conformer à l'A.R. 20-05-2016

... KEEPING THE DOSES LOW BY SETTING THE STANDARDS HIGH ...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Leader belge en matière de protection contre les rayonnements ionisants et la sécurité en général, Vinçotte Controlatom étend logiquement ses services à la protection contre les champs non ionisants.

Suivant la loi belge, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse spécifique des risques pour les travailleurs si ceux-ci sont exposés à des champs non ionisants sur le lieu de travail. Dans la pratique, tout appareil électrique connecté au réseau électrique ou sur batterie constitue une source de champs électromagnétiques. Pour orienter clairement les employeurs sur les mesures qui doivent être prises en vue d'augmenter le niveau de sécurité et de satisfaire à la nouvelle loi, Vinçotte Controlatom est votre partenaire de choix.

En premier lieu, un inventaire doit être établi de tous les appareils sur le lieu de travail qui génèrent des champs électromagnétiques non ionisants. Suivant les appareils présents, un inventaire peut être suffisant. Dans certains cas, il est recommandé de demander les données d'émissions au fabricant. Très souvent, il sera plus rapide et même meilleur marché de faire effectuer une mesure sur place. De cette façon, vous aurez des valeurs précises d'exposition des travailleurs sur leurs lieux de travail. Suivant l'environnement, ces mesures peuvent même être l'unique source d'information à votre disposition. Dans tous les cas, ces valeurs seront comparées avec les valeurs d'action publiées dans l'A.R. du 20 mai 2016.

Pour le cas spécifique des scanners IRM dans les hôpitaux, une exception a été prévue dans l'A.R. du 20 mai 2016. Dans ce cas, les limites d'exposition peuvent être dépassées sous certaines conditions qui permettent d'assurer la protection des travailleurs. En tant que partenaire indépendant, nous pouvons effectuer une réception et un contrôle périodique de la sécurité des installations IRM vis-à-vis des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques. Nous effectuons par exemple une vérification des contours de sécurité de l'aimant tels que la ligne des 0,5 mT. Compte tenu de la charge de travail élevée des appareils IRM et du nombre croissant d'incident dans le monde impliquant des IRM, un tel contrôle en combinaison avec des formations spécifiques pour les travailleurs peut contribuer à une situation de travail plus sûre.

Pour rendre notre service le plus complet possible, Vinçotte Controlatom a à sa disposition les appareils de mesure les plus modernes pour caractériser votre lieu de travail: Wavecontrol SMP2, MetroLab TMH1176, Narda SRM 3000, Narda NMB 550, Narda EFA 300.

EFFETS SUR L'ORGANISME

Les risques liés à une exposition à des champs électromagnétiques sont de nature très diverse. On notera:

- Les effets directs éventuels disparaissent dès que le champ n'est plus présent:
 - Effets non thermiques: stimulations des muscles, des nerfs et des organes sensoriels (sensations de vertige, goût métallique, scintillements,...)
 - Effets thermiques: échauffement des tissus superficiels et/ou des organes en profondeur, en fonction de la fréquence
- Les effets indirects: interférences avec des implants médicaux passifs ou actifs, risques de projections d'objet métalliques en présence de champs magnétique statique, risques d'amorçage de détonateurs,...
- Un effet négatif à long terme sur l'homme n'a encore jamais été formellement démontré mais ne peut pas être exclu. Il faut donc observer le principe de prudence qui consiste à appliquer des mesures de surveillance adéquate.